

Académie Royale
de Langue et de Littérature
Françaises



BULLETIN

TOME XXVI — N° 2
AOUT 1948

SOMMAIRE

Un séjour de Voltaire à Bruxelles : Lecture faite le 8 mai 1948 par M. Henri Liebrecht	57
Fils d'Ange : Lecture faite par M. Mario Roques à la séance du 12 juin 1948	69
Sonnets : Lecture faite par M. Valère Gille à la séance du 10 juillet 1948	81
Rapport du Jury chargé de juger le Concours scolaire Année 1948.....	83
Chronique : Prix Charles Veillon	87
Ouvrages reçus	89

Un séjour de Voltaire à Bruxelles

(Lecture faite le 8 mai 1948 par M. Henri LIEBRECHT)

Voltaire a fait chez nous de nombreux séjours. Une première fois, — en 1713, il a dix-neuf ans — il traverse nos provinces se rendant en Hollande. Il revient en 1732, avec la charmante Comtesse de Rupelmonde, dont Saint Simon nous dit « qu'elle était rousse comme une vache et de vertu fort peu retenue » et dont Voltaire, qui était pour lors très joli garçon, se montrait épris autant pour le pétillant de son esprit que pour le piquant de sa beauté. Le voici de nouveau en route vers la Hollande, où il avait affaire avec des éditeurs, en novembre 1734 puis en 1736.

Dès ce moment déjà, il est du dernier bien avec la Marquise du Châtelet, ce bas bleu dont Mme du Deffand nous a laissé, s'il vous en souvient, un si mordant portrait dont certains timides éditeurs ont eu le tort d'atténuer les traits. Comme il en sera question entre nous, laissons à Mme du Deffand le plaisir de nous la peindre au naturel :

« Représentez-vous une femme grande et sèche, sans cul, sans hanches, la poitrine étroite, deux petits tétons arrivant de fort loin, de gros bras, de grosses jambes, des pieds énormes, une très petite tête, le visage aigu, le nez pointu, deux petits yeux vert-de-mer, le teint noir, rouge, échauffé, la bouche plate, les dents clairsemées et extrêmement gâtées. Voilà la figure de la belle Emilie : figure dont elle est si contente qu'elle n'épargne rien pour la faire valoir, frisures, pompons, pierreries, verreries, tout est à profusion : mais comme elle veut être belle en dépit de la fortune, elle est

souvent obligée de se passer de bas, de chemises, de mouchoirs et autres bagatelles.

Née sans talent, sans mémoire, sans imagination, elle s'est faite géomètre pour paraître au-dessus des autres femmes, ne doutant pas que la singularité ne donne la supériorité. Le trop d'ardeur pour la représentation lui a cependant un peu nuï. Certain fragment donné au public sous son nom et revendiqué par un cuistre a semé quelques soupçons; on en est venu à dire qu'elle étudiait la géométrie pour parvenir à entendre son livre. La science est un problème difficile à résoudre. Elle n'en parle que comme Scarnelle (*sic*) parlait latin, devant ceux qui ne le savaient pas. Belle, magnifique, savante, il ne lui manquait plus que de devenir princesse; elle l'est devenue non par la grâce de Dieu, ni par celle du roi, mais par la sienne. Ce ridicule lui a passé comme les autres; on la regarde comme une princesse de théâtre et l'on a presque oublié qu'elle est femme de condition. On dirait que l'existence de la divine Emilie n'est qu'un prestige. Elle a tant travaillé à paraître ce qu'elle n'est pas, qu'on ne sait plus ce qu'elle est en fait; ses défauts mêmes ne lui sont peut-être pas naturels; ils pourraient tenir à ses prétentions, son impolitesse et son inconsidération à l'état de princesse, sa sécheresse et ses distractions à celui de savante, son rire glapissant, ses grimaces et ses contorsions à celui de jolie femme. Tant de prétentions satisfaites n'auraient cependant pas suffi pour la rendre aussi fameuse qu'elle voulait l'être; il faut pour être célèbre être célébrée; c'est à quoi elle est parvenue en devenant la maîtresse déclarée de M. de Voltaire. C'est lui qui la rend l'objet de l'attention du public et le sujet des conversations particulières; c'est à lui qu'elle devra de vivre dans les siècles à venir, et en attendant elle lui doit ce qui fait vivre dans le siècle présent. »

Pour lui faire pendant, je choisis un portrait peu connu de Voltaire, un crayon tracé par le Marquis de Charost, qui fut tué en Allemagne en 1734 :

« Vous me demandez le portrait de M. de Voltaire, que vous ne connaissez, dites-vous, que par ses ouvrages. C'est déjà beaucoup, selon moi, que de connaître l'Auteur; mais vous voulez voir l'homme? Je vais essayer de vous peindre l'un et l'autre.

M. de Voltaire est de la taille des grands hommes, c'est-à-dire un peu au-dessus de la médiocre. Je parle à un naturaliste, ainsi point de chicane sur l'observation. Il est maigre, d'un tempérament sec; il a la bile brûlée, le visage décharné, l'air spirituel et caustique, les yeux étincelants et malins : tout le feu que vous trouvez dans ses ouvrages, il l'a dans son action : vif jusqu'à l'étourderie, c'est un ardent, qui va et qui vient, qui vous éblouit et qui pétille.

Un homme constitué ainsi ne peut manquer d'être valétudinaire. Gai par complexion, sérieux par régime, ouvert sans franchise, politique sans finesse, sociable sans amis, il sait le monde et l'oublie; le matin Aristipe, et Diogène le soir; il aime la grandeur et méprise les Grands; aisé avec eux, contraint avec ses égaux, il commence par la politesse, continue par la froideur, et finit par le dégoût. Il aime la Cour, et s'y ennuie; sensible sans attachement, voluptueux sans passion, il ne tient à rien par choix, il tient à tout par inconstance. Raisonnable sans principes, sa raison a ses excès comme la folie des autres. L'esprit peu droit, le cœur injuste, il perce tout et se moque de tout. Il sait aussi moraliser, sans mœurs. Vain à l'excès, mais encore plus intéressé; il travaille moins pour sa réputation que pour l'argent; il en a faim et soif : enfin, il se presse de travailler, pour se presser de vivre. Il était fait pour jouir, il veut amasser. Voilà l'homme : voici l'auteur.

Né poète, les vers lui coûtent trop peu. Cette facilité lui nuit : il en abuse; il n'a donc presque rien d'achevé. Ecrivain facile, ingénieux, élégant; après la poésie, son métier serait l'histoire s'il faisait moins de raisonnements et jamais de parallèles, quoiqu'il en fasse quelquefois d'assez heureux.

M. de Voltaire dans son dernier ouvrage, a voulu suivre la manière de Bayle; il tâche de le copier, en le censurant. On a dit, depuis longtemps, que pour faire un écrivain sans

passion et sans préjugé, il faudrait qu'il n'eût ni religion, ni patrie : sur ce pied-là, M. de Voltaire marche à grands pas vers la perfection ? On ne peut l'accuser d'être trop partisan de sa nation ; on lui trouve, au contraire, un tic approchant de la manie des vieillards : ces bonnes gens louent toujours le passé, fort mécontents du présent.

M. de Voltaire est toujours mécontent de son pays, et vante avec excès ce qui est à mille lieues de lui. Pour la religion, on voit bien qu'il est indécis à cet égard. Sans doute il feroit l'homme impartial, que l'on cherche, sans un petit levain d'anti-Jansénisme, un peu trop marqué dans ses ouvrages. M. de Voltaire a beaucoup de cette littérature étrangère et Française, et de cette érudition mêlée, qui est si fort à la mode aujourd'hui. Politique, Physicien, Géomètre, il est tout ce qu'il veut, mais toujours superficiel, et incapable d'approfondir : il faut pourtant avoir l'esprit bien délié pour effleurer comme lui toutes les matières. Il a le goût plus délicat que sûr : satyrique ingénieux, mauvais critique. Il aime les sciences abstraites, et l'on ne s'en étonne point. On lui a reproché de n'être jamais dans un milieu raisonnable, tantôt philanthrope, tantôt satyrique outré : en un mot, M. de Voltaire veut être un homme extraordinaire. Non vultus, non color unus. »

Voilà le couple qu'unissent l'amour de la science et la science de l'amour et qui séjourna à Bruxelles de manière presque continue de 1739 à 1744.

* * *

Le 28 mai 1739, dans le courant de l'après-midi, une berline de voyage, lourdement chargée, s'arrêtait devant « L'Impératrice », la plus importante hôtellerie de Bruxelles, sise à la Cantersteen. C'était la marquise du Châtelet, accompagnée de Voltaire, du mathématicien Koenig et de sa suite qui venait prendre logement dans la capitale des Pays-Bas Autrichiens. Ils avaient quitté Cirey depuis près de trois semaines et voyagé à petites journées, s'arrêtant quatre jours à Valenciennes pour y rencontrer des amis. Sitôt que la

bonne compagnie sut la présence à Bruxelles de la Belle Emilie et de l'illustre M. de Voltaire on s'empressa à les inviter et à les festoyer l'un et l'autre. La Marquise, dans une lettre adressée quelques jours plus tard au comte d'Argental, insiste avec plaisir sur l'accueil qu'elle a reçu.

Mais, elle n'est pas venue aux Pays-Bas en voyage d'agrément. Il importe qu'elle s'occupe immédiatement de la défense de ses intérêts. Deux jours plus tard, elle quitte Bruxelles pour Beringen. On verra la raison impérieuse de cette visite à une petite bourgade perdue de la Campine. Que devait penser Voltaire de cette aggravation à ce qu'il considérait déjà comme un exil ? On le peut déduire de la lettre qu'il écrivit le lendemain de son arrivée à Madame de Champbonin : « Nous voici, dit-il, en fin fond de Barbarie, dans l'Empire de Son Altesse Monseigneur de Trichateau, qui, je vous jure, est un assez vilain empire. Si Madame du Châtelet demeure longtemps dans ce pays-ci, elle pourra s'appeler la reine des sauvages. Nous sommes dans l'auguste ville de Beringen, et demain nous allons au superbe château de Ham, où il n'est pas sûr qu'on trouve des lits, ni des fenêtres, ni des portes. On dit cependant qu'il y a ici une troupe de voleurs. En ce cas, ce sont des voleurs qui font pénitence; je ne connais que nous de gens volables ». Et Voltaire, avant de fermer la lettre, d'y ajouter ce post-scriptum : « Il faut à présent, Gros Chat, que vous sachiez que nous revenons du château de Ham, château moins orné que celui de Cirey, et où l'on trouve moins de bains et de cabinets bleu et or; mais il est logeable et il y a de belles avenues. C'est une assez agréable situation; mais fût-ce l'empire du Catai, rien ne vaut Cirey. Madame du Châtelet travaille à force à ses affaires. Si le succès dépend de son esprit et de son travail, elle sera fort riche; mais malheureusement, tout cela dépend de gens qui n'ont pas autant d'esprit qu'elle ».

Trois semaines après ils étaient encore dans cette Barbarie où Voltaire se plaisait de moins en moins. La maison où il séjourna existe encore. Elle porte toujours le nom de « Geuzentempel », le « Temple des Gueux », tandis que

Madame du Châtelet était logée dans une autre maison, située sur la Grand'Place, au coin de la route de Hasselt, et qui se nommait « Les Clefs d'Or ». Actuellement, cette maison n'est plus qu'un café mais on peut encore y reconnaître une certaine élégance bourgeoise et il n'est pas douteux que c'était une habitation agréable. Quant au château de Ham, il n'en existe plus, paraît-il, que les caves. Les bûcherons ont effacé les belles allées du parc. Non loin de là se dresse un moulin à vent. C'est tout ce qui demeure d'une propriété qui au XVIII^e siècle était fort belle. Le notaire Ooms, à Beverloo, possédait un clavecin et un pianoforte provenant encore de Ham et que peut-être la Belle Emilie a touchés de ses blanches mains.

Que vient faire, dira-t-on, dans la vie de la marquise du Châtelet et par conséquent dans celle de Voltaire, uni à elle par des liens qui n'étaient pas uniquement spirituels, cette bourgade perdue au fond de nos campagnes ? Quels étaient les graves intérêts qui avaient amené, toutes affaires cessantes, la savante marquise et l'illustre poète à s'intéresser à Beringen et aux châteaux environnants ? Il y avait là des questions d'intérêts que Florent Claude, marquis du Châtelet, et son épouse, Gabrielle Emilie Le Tonnelier de Breteuil, n'étaient pas en état de négliger. Or la situation que l'amie de Voltaire cherchait à éclaircir était extrêmement confuse. Il fallait essayer de gagner ou tout au moins de terminer sans trop y perdre, un procès qui durait depuis 1692. C'est là un exemple caractéristique de ces interminables litiges, qui, sous l'Ancien Régime, opposaient entre eux les membres d'une même famille. Voltaire, dans sa correspondance, et Madame du Châtelet elle-même y font souvent allusion, mais d'une manière peu explicite. Il a donc paru intéressant de rechercher dans les archives du Grand Conseil de Malines et du Conseil Privé les rétro-actes de l'affaire et les différentes pièces qui s'y rapportent, au moment où la marquise du Châtelet, arrivée aux Pays-Bas, cherche à amener une conclusion de l'affaire.

La première constatation qu'on en peut établir, c'est que ces deux importantes juridictions ont transformé ce

procès entre particuliers en un conflit de procédures, qui les oppose l'une à l'autre et dans lequel aucune des deux n'entend céder. En 1692 il avait même fallu porter le différend devant le Roi et le Conseil de Flandre, à Madrid.

Quelques mots de généalogie sont indispensables pour établir les données du procès. La seigneurie de Beringen, d'origine fort ancienne, appartenait à l'Abbaye de Corbie lorsque en 1559 le Cardinal de Bourbon, abbé commendataire, céda les biens que l'abbaye possédait dans la principauté de Liège à Godefroid de Bocholt, seigneur de Grevenbroeck. Mais les religieux firent opposition au contrat et attaquèrent en justice leur abbé. En 1675 ce premier procès n'était pas encore terminé. Cependant, ni le seigneur de Grevenbroeck ni ses héritiers n'avaient été privés des biens de l'abbaye et nul ne leur contestait le titre de seigneurs de Beringen. La fille de Godefroid, Anne de Bocholt, héritière de Beringen, épousa en 1585 Herman de Hoensbroeck, seigneur d'Oostham et de Beverloo. Ils eurent huit enfants, ce qui compliqua les questions d'héritage. Il fallut procéder à des partages successifs. Mais à chaque fois, ceux qui reçurent dans leur part les terres et seigneuries de Beringen et d'Oostham devaient prendre en charge les prétentions de l'Abbaye de Corbie avec les risques qu'elles comportaient. Ajoutons à cela qu'à différentes reprises les terres furent hypothéquées puis les hypothèques payées à l'aide de nouvelles hypothèques, de plus en plus élevées. Les intérêts de celles-ci n'étant pas toujours réglés et les capitaux rarement remboursés, les terres en garantie passaient d'une main à l'autre, sans que les propriétaires successifs en voulussent abandonner les titres et droits. La situation en était là et elle opposait François Arnold, marquis d'Hoensbroeck, à son cousin, le marquis de Trichateau, lorsque celui-ci vint à mourir le 3 mars 1739, léguant par testament ses terres et les droits y afférents à Florent Claude, marquis du Châtelet.

Le mari de la Belle Emilie n'était pas homme à débrouiller pareille situation. Sa femme avait l'esprit plus pratique : c'est pourquoi elle décida de venir s'installer à Bruxelles, bien

décidée à faire avancer les choses et à conclure le différend d'une manière ou d'une autre.

Il importe, pense-t-elle, pour arriver à ses fins de se concilier les bonnes grâces de ceux qui auront à connaître de l'affaire. Nous lui savons trop d'esprit pour douter un seul instant que la belle marquise va faire agir ses relations et se lier d'amitié avec ceux qui plaideront pour elle ou devant lesquels elle devra faire plaider. Nous avons retrouvé quelques lettres inédites de Mme du Châtelet dont le ton ne semble laisser aucun doute sur les relations qu'elle pouvait avoir, notamment avec le Conseiller au Souverain Conseil de Brabant, Lambert-Antoine Charlier :

« Je suis très affligée, cher ange, que vous aïés été incommodé, et je serais bien fâchée que mon procès y contribuât. J'espère que vous êtes en plaine santé à présent; je vous supplie de réparer le tems perdu de mettre l'escrit de reproches en état d'être servi, de faire avancer Monsieur de Tourreville et de penser un peu aux preuves du principal, afin que nous fassions cet hiver les preuves par escrit, qui peuvent se faire à Bruxelles, et que nous puissions faire les autres au comencement du printems prochain. J'ay escrit sur cela un grand mémoire à d'Aguilar, pour vous le doner quan vous aurés fini la lecture de l'incident, afin que nous tâchions de finir l'anée prochaine, come je m'en flatte, surtout avec votre secours. Mandés moi, je vous supplie, coment se porte l'archiduchesse : car les gazettes varient tellement sur cela qu'on ne sait que croire; dites-moi aussi si le Comte de Lanoy vous a doné une seconde pièce de vers de monsieur de Voltaire, que je lui ai envoié pour vous communiquer, car je suis en peine de savoir si le comte de Lanoy a reçu cette lettre. Adieu, cher ange, aimés-moi toujours et ne vous ennuiés point de m'obliger, comme je ne me lasserai jamais de vous en marquer ma reconaissance. M. du Chastellet et mon fils pasent l'hiver à Bingen sur le bas-Rhin où mon mari comande. M. de V. vous fait les plus tendres compliments.

Ce 9 xbre (1745)

Madame de Châteauroux est morte hier matin d'une fièvre maligne; c'est un évènement affreux ! Elle avait 27 ans. »

Tout porte à croire qu'en dépit de ces chatteries la marquise ne serait pas arrivée à ses fins et que le procès se serait éternisé, si Voltaire à son tour ne s'en était enfin mêlé. On sait depuis longtemps qu'il était homme d'affaires et fort entendu aux questions d'intérêts. Il s'entremet donc entre les deux parties, proposa une transaction et parvint à en faire accepter une, qui était très favorable au seigneur de Cirey et à son épouse. Ceux-ci reçurent deux cent vingt mille livres d'argent comptant, moyennant quoi ils se désistèrent de leurs prétentions. Il avait quelque intérêt personnel à voir conclure ce marché. La correspondance nous rélève en effet qu'il avait prêté plus de 40.000 francs au marquis du Châtelet pour achever les bâtiments de Cirey et pour d'autres dépenses et voulait être remboursé. Sachant ses amis en fonds, il s'empessa de rappeler sa créance.

Mais il ne faudrait pas croire que les choses en étaient venues là dès l'arrivée à Bruxelles de Voltaire et de son amie.

Ce n'est qu'en février 1744, c'est-à-dire après plus de quatre années et demie de séjour qu'ils rentrèrent à Paris.

Comment s'étaient-ils accommodés de cet exil dans un pays pour lequel Voltaire n'a eu que reproches et sarcasmes. Tout d'abord la marquise comprit qu'elle ne pouvait demeurer à l'auberge. Elle transporta ses pénates à l'ancien hôtel de Bournonville, au coin de la rue aux Laines et de la rue de la Grosse Tour. C'était un quartier calme, très aristocratique, où elle se trouvait en état de recevoir les visites de l'aristocratie bruxelloise, qui l'avait rapidement adoptée, et de répondre aux courtoisies dont on l'accablait. Néanmoins, au bout de quelque temps, le logis lui parut un peu éloigné du centre de la ville et elle loua une maison près du Parc, non loin du Marché au Bétail, situé en haut du Treurenberg.

La vie du couple à Bruxelles n'était pas uniquement mondaine et Voltaire assure que jamais il n'a autant travaillé ni aussi bien. « Nous vivons à Bruxelles comme à Cirey, écrit-il en 1740 à Mme de Champbonin. Nous voyons peu de monde, nous étudions le jour, nous soupions gaiement, nous prenons notre café au lait le lendemain d'un bon souper. Je suis malade quelquefois, mais très content de mon sort et ne trouvant que vous qui me manque ». A tous ses amis il parle de son travail. C'est au marquis d'Argenson : « J'ai travaillé à vous amuser depuis que je suis à Bruxelles, et ce n'est pas une petite peine que celle de donner du plaisir. Je n'ai jamais tant travaillé de ma vie : c'est que je n'ai jamais eu tant envie de vous plaire ». C'est à Cideville, son fidèle ami et le meilleur peut-être de ses conseillers : « Je n'ai jamais été si inspiré de mes dieux ou si possédé de mes démons. Je ne sais si les derniers efforts que j'ai faits sont ceux d'un feu prêt à s'éteindre; je vous enverrai ma besogne, mon cher ami, et vous en jugerez ».

Au même il écrira encore : « Quoique l'air de Bruxelles n'ait pas la réputation d'inspirer de bons vers, je n'ai pas laissé de reprendre ma lime et mon rabot; et, ne me sentant pas encore tout à fait apoplectique j'ai voulu mettre à profit le temps que la nature veut bien encore laisser à mon imagination ».

Voilà l'une des nombreuses expressions de la mauvaise humeur de Voltaire à l'égard de notre pays. Tantôt il dira : « c'est ici le pays de l'uniformité » ou encore : « c'est l'éteignoir de l'imagination ». Il assure que « ce n'est pas ici le pays des belles lettres » ou que « les arts n'habitent pas plus Bruxelles que les plaisirs ». Parle-t-il de la société dans laquelle il est contraint de vivre, « c'est un purgatoire », et ce serait l'enfer et les limbes à la fois, pour des êtres pensants, si Mme du Châtelet n'y était pas. Juge-t-il des habitudes de nos ancêtres, c'est « une vie retirée et douce qui est le partage de presque tous les particuliers et cette vie douce ressemble si fort à l'ennui qu'on s'y méprend très aisément ». La prose ne suffit pas toujours et il lui arrive de redoubler d'ironie en vers :

*« Pour la triste ville où je suis,
C'est le séjour de l'ignorance,
De la pesanteur, des ennuis,
De la stupide indifférence ;
Un vrai pays d'obéissance,
Privé d'esprit, rempli de foi. »*

A-t-il vraiment tant à se plaindre et n'y a-t-il pas un peu de parti pris dans cette critique acerbe ? Il insiste à maintes reprises sur le manque de culture, sur l'absence de livres, sur l'impossibilité de trouver un interlocuteur qui soit à même de soutenir une conversation de quelque intérêt. On connaît ce passage d'une lettre à Helvétius, écrite lors d'un séjour au Château d'Enghien, chez le duc Léopold d'Arenberg, qu'il connaît depuis le temps où il le rencontra à Paris, dans la société des libertins du Temple : « Je suis actuellement, dit-il, dans un château où il n'y a jamais eu de livres que ceux que Mme du Châtelet et moi nous avons apportés ; mais en récompense, il y a des jardins plus beaux que ceux de Chantilly et on y mène cette vie douce et libre qui fait l'agrément de la campagne. Le possesseur de ce beau domaine vaut mieux que beaucoup de livres ». Je soupçonne fort que Voltaire exagère. Le duc d'Arenberg était un homme très cultivé. Dans un moment de difficulté, avec deux de ses amis, le duc d'Ursel et le marquis de Deinze, il devait financer la direction du grand théâtre de Bruxelles. Et comment n'y aurait-il eu aucun livre à Enghien ou au palais d'Arenberg à Bruxelles alors qu'il y avait une très belle bibliothèque chez les d'Ursel à Hingene. Et dans les autres maisons où il était reçu, n'y avait-il pas non plus de quoi satisfaire son goût pour la lecture ? Le journal du Comte Henri de Calenberg nous apprend qu'à différentes reprises et notamment au cours de l'année 1743, Voltaire et la Belle Emilie furent reçus, pas toujours ensemble pour sauver les apparences, dans le magnifique hôtel de la rue du Marquis, qui vient précisément de disparaître sous la pioche des démolisseurs, par ce comte de Calenberg, qui était un bibliophile très averti, aimant

les belles reliures de maroquin, comme en témoigne le catalogue de la vente après décès de sa bibliothèque qui eut lieu en 1773. Le maître de la maison n'était-il pas d'esprit à soutenir une conversation puisqu'il note dans son journal que M. de Voltaire est venu le voir pour prendre congé, comptant partir le lendemain, et qu'ils se sont entretenus de différents sujets. Un autre jour, pendant toute une après-dînée il a traité avec Mme du Châtelet de « quelques sentiments de philosophie ». Chez le comte et la comtesse de Calenberg, qui est une femme à l'esprit très distingué, ils ont pu connaître le Prince de Ligne et le comte de Lannoy, gouverneur de Bruxelles, le nonce Monseigneur Tempi, le ministre de France M. Dagien, le prince de Horn, les Los Rios, bref tout ce que la noblesse bruxelloise comptait d'hommes et de femmes de la meilleure éducation. Que vient-on nous dire, sur la foi de quelques pamphlétaires, que cette société vivait petitement alors que nous voyons ce même comte de Calenberg recevoir chez lui tous les étrangers de marque qui passaient par Bruxelles, tenir table ouverte, donner des concerts et ne point regarder à la dépense pour traiter fastueusement ceux qui répondaient à ses invitations.

Soyons convaincus que si nous avons pour d'autres familles bruxelloises des documents semblables à celui du Journal du comte Henri de Calenberg, nous y trouverions la preuve d'une vie intellectuelle et d'une curiosité scientifique beaucoup plus vive que ne tend à nous le faire croire la malignité de Voltaire. Lui-même a dû confesser qu'ayant fait la rencontre du président de la Chambre des Comptes Jean de Witt, il avait trouvé chez lui « une des plus belles bibliothèques de l'Europe, qui me servit, dit-il, beaucoup pour l'Histoire Générale ».

Au moment où nous quittons Voltaire qui reprend avec la Belle Emilie le chemin de Cirey et celui de Paris, ne lui gardons pas rancune de ses brocards. Après tout, il était venu chez nous contraint par la nécessité, il y était resté contraint par l'amour et s'y était ennuyé pour des raisons auxquelles nous étions étrangers. Pardonnons-lui d'avoir passé sur nous un peu de sa mauvaise humeur.

Fils d'Ange

Glose au « Testament » de Villon

(Lecture faite par M. Mario ROQUES à la séance du 12 juin 1948)

L'interprétation des huitains XXXVI-XXXVIII du *Testament* de Villon se heurte à des difficultés que les commentateurs n'ont pas toujours clairement dégagées : encore moins les ont-ils résolues.

Voici ce texte :

XXXVI

*De povreté me garmentant,
Souventesfois me dit le cuer :
« Homme, ne te doulouse tant
Et ne demaine tel douleur : 284
Se tu n'as tant que Jaques Cuer,
Mieulx vault vivre soubz gros bureau,
Povre, qu'avoir esté seigneur
Et pourrir soubz riche tombeau. » 288*

XXXVII

*Qu'avoir esté seigneur ? Que dis ?
Seigneur, las ! et ne l'est il mais ?
Selon les davitiques dis
Son lieu ne congnoistra ja mais. 292
Quant du surplus, je m'en desmetz :
Il n'appartient a moy pecheur ;
Aux theologiens le remetx,
Car c'est office de precheur ; 296*

XXXVIII

*Si ne suis, bien le considere,
 Filz d'ange portant dyadame
 D'estoille ne d'autre sidere :*
Mon pere est mort, Dieu en ait l'ame ! 300
*Quant est du corps, il gist soubz lame.
 J'entens que ma mere mourra,
 Et le scet bien, la poure femme,
 Et le filz pas ne demourra.* 304

Variantes : 285 *qu'eut Jaques Cuer*; 292 *congnoistras*.

Et voici un essai de traduction littérale :

XXXVI

*Quand je me lamente de ma pauvreté,
 Mon cœur me dit souvent :*
*« Homme, ne te chagrine pas tant
 Et ne mène pas si grand deuil :* 284
*Si tu n'as pas la fortune de Jacques Cœur,
 Il vaut mieux vivre, vêtu de grosse bure
 Et pauvre, qu'avoir été un seigneur
 Et pourrir en un riche tombeau. »* 288

XXXVII

*Avoir été un seigneur ? Que dis-tu (ou dis-je) ?
 Seigneur, hé ! ne l'est-il donc plus ?
 Selon le mot (ou les dires) de David,
 « Il ne reconnaîtra plus sa place. »* 292
Pour la suite, je me récusé :
*Cela n'appartient pas au pécheur que je suis ;
 Je le renvoie aux théologiens,
 Car c'est une affaire pour Prêcheurs (Inquisiteurs ?).* 296

XXXVIII

Et je ne suis pas, je le vois clairement,
Fils d'ange portant (le) diadème
D'(une) étoile on d'(un) autre astre :
Mon père est mort, Dieu ait son âme ! 300
Son corps est couché sous la dalle ;
Je tiens que ma mère mourra,
Et elle le sait bien, la pauvre femme,
Et leur fils ne restera pas. 304

La difficulté la plus apparente est celle que présente l'expression *fils d'ange*, assez inquiétante en ce qu'elle paraît tenir pour possible la charnalité des anges dès longtemps rejetée par l'Eglise. L'abbé Prompsault, en 1832, ôtait Villon de ce danger en disant : « Fils d'ange : fils de prince couronné. Les rois sont les anges de Dieu sur la terre » ; mais Thuasne, qui tient à déclarer « cette explication exacte en soi », est obligé d'ajouter : « elle n'a aucune application en l'occurrence » ; en effet, si Villon suppose *a contrario* immortels les « fils d'anges », il sait mortels les « fils de roys », et il le dit expressément au huitain XLII :

Puis que papes, roys, filz de roys
Et conceus en ventres de roynes,
Sont ensevelis mors et frois...

C'est donc bien de *fils d'ange* qu'il s'agit et il nous faudrait savoir quelle est cette sorte d'être, et comment Villon peut lui attribuer l'immortalité. Et aussi pourquoi il prend ce détour pour se prouver à lui-même qu'il est mortel.

A qui, d'autres part se rapporte l'apposition *portant diadème* ? Est-ce au *fils d'ange*, et alors de quoi s'agit-il ? Ou à *l'ange*, et qu'est-ce que cet attribut angélique ?

On ne voit pas plus clairement comment Villon peut être amené à parler ici de sa mort. Est-ce parce que, ayant dit plus haut la mort de Jacques Cœur, cela le fait penser

à la mort inéluctable pour tous et pour lui en particulier ? Soit ! Mais dans quel rapport cela est-il avec les quatre vers 293-296 où il est question, semble-t-il, d'un problème théologique ? Et quel est ce problème ? Que d'obscurités !

Essayons de reprendre de plus haut la suite des idées. Quelques années avant, — Villon écrit en 1461, — Jacques Cœur, le célèbre argentier de Charles VII, a été condamné, dépouillé, emprisonné ; puis, ayant pu fuir, il est allé se mettre au service du pape pour la lutte en Orient et il est mort, en 1456, à Chio où il est enterré. C'est de son sort qu'il est question : il était un puissant personnage, un « seigneur » ; ne l'est-il donc plus ? Les Psaumes répondent, au choix : *Quæsiivi eum et non inventus locus ejus* (ps. XXXVI, 36) ou *Quæris locum ejus et non invenies* (XXXVI, 10), c'est-à-dire « plus de trace de lui », ou (et il semble que ce soit ce texte que se rappelle Villon) *Non cognoscet amplius locum suum* (CII, 16) « il ne reconnaîtra plus sa place ancienne ». Bien ! c'est le sort commun. Mais il y a autre chose, un « surplus », dit le v. 293. Qu'est-ce que ce surplus et en quoi échappe-t-il à la connaissance du pécheur qu'est Villon ? Pourquoi est-il de la compétence du théologien ? et plus particulièrement du ressort de l'Inquisition, si c'est bien, comme je le crois, ce que signifie *office de Prêcheurs* ? N'est-ce pas qu'il s'agit du degré auquel peut aspirer le « seigneur » de ce monde, déchu de son élévation, dans la mystérieuse et redoutable échelle des sentences divines : damnation aux enfers, halte au purgatoire, éternel repos au paradis et peut-être exaltation glorieuse des saints ? Quelles chances peut garder un puissant de ce monde de tenir une place d'honneur dans l'au-delà ? Le problème est plus troublant à l'égard d'un seigneur dont la splendeur, les malheurs, les fautes et l'énergie, fixaient l'attention de tous quelques années à peine auparavant. La justice royale ayant traité Jacques Cœur en criminel coupable de lèse-majesté, sinon d'empoisonnement, il reste à savoir : si la justice divine aura entériné ou cassé ce jugement ; si ce riche se verra ouvrir le royaume des cieux, où, « selon les dits évangéliques », il devrait être plus difficile

pour lui d'entrer que pour un chameau de passer par le chas d'une aiguille; si l'expédition d'Orient où il trouva la mort lui aura valu la miséricorde divine et peut-être la gloire des martyrs. Sur tout cela Villon n'est pas qualifié vraiment pour prendre parti, car il n'est pas même un théologien, étant seulement maître es arts, encore moins un inquisiteur de la Foi.

Ici les commentateurs paraissent admettre que le débat sur le cas de Jacques Cœur est terminé. Leurs traductions n'arrivent pas à masquer un hiatus de pensée entre les huitains XXXVII et XXXVIII : l'un des plus nets, M. Italo Siciliano, dit, sans raccord factice : « Villon n'est ni théologien, ni fils d'ange, loin de là »; mais il rend ainsi l'hiatus d'autant plus apparent et il ne le comble pas : quel rapport entre « théologien » et « fils d'ange »? Au fait, ne peut-on entrevoir là une possibilité de gradation en même temps qu'une liaison étroite et non un hiatus entre les deux huitains? Les simples clercs, comme Villon, ne sauraient résoudre le problème du sort de Jacques Cœur dans l'au-delà, les théologiens et les docteurs de la Foi peuvent avoir une opinion; mieux vaudrait une certitude, qu'on pourrait avoir si on était fils d'ange, ce que Villon, hélas ! n'est pas, étant fils d'homme et d'un homme si bien mortel que déjà il est mort, comme mourront tous les siens, etc. Ainsi nous aborderions le thème de la mort inéluctable que Villon développera magnifiquement, et nous l'aurions atteint par un enchaînement de pensées parfaitement logique.

Encore faut-il que le *fils d'ange* puisse tenir la place que nous lui donnerions éventuellement dans cette gradation imaginaire : cela nous ramène, avec les coudées plus franches, à notre première difficulté. Elle n'est pas insoluble. Il existe en effet sur les *fils d'ange* une tradition vénérable, puisqu'elle remonte au livre de la *Genèse*. Je rappelle les points essentiels de cette tradition : *Videntes filii Dei filias hominum quod essent pulchræ, acceperunt sibi uxores ex omnibus quas elegerant... Postquam... ingressi sunt filii Dei ad filias hominum illæque genuerunt...* (VI, 2). Sur les enfants ainsi engendrés, la *Genèse* est fort peu claire, mais le *Livre d'Enoch* est plus explicite :

j'emprunte à la traduction du texte grec de cet apocryphe par Adolphe Lods les traits les plus notables : « Pourquoi, dit le Seigneur à ses anges, avez-vous quitté le ciel élevé, saint, éternel, et vous êtes-vous couchés avec les femmes et souillés avec les filles des hommes et vous êtes-vous pris des femmes ? Vous avez fait comme les fils de la Terre et vous vous êtes donné des enfants, des fils, les géants (15,3)... Les esprits du ciel ont dans le ciel leur semence. Et maintenant les géants nés des esprits et de la chair seront des esprits puissants sur la terre, et c'est sur terre que sera leur semence. Des esprits mauvais sortiront de leur corps parce qu'ils sont nés d'en haut et qu'ils tirent des saints vigilants leur origine première et le principe de leur fondement; ils seront appelés esprits malins (15, 8. 9)... ils exerceront (leurs ravages) jusqu'au jour de l'achèvement du grand jugement où le grand siècle prendra fin (16, 1). »

De la combinaison de la *Genèse* et du *Livre d'Enoch* est sortie la croyance à deux sortes de démons, les anges fornicateurs déchus d'une part, leurs fils de l'autre; très atteinte par les critiques d'Origène, abandonnée non sans hésitation par saint Augustin, cette croyance des premiers siècles chrétiens a duré jusqu'au V^e siècle; elle apparaît encore dans Sulpice Sévère. Lactance en a donné, au IV^e siècle, dans ses *Divinæ Institutiones* (II, xv) la formule la plus nette : Dieu envoya sur terre des anges pour protéger le genre humain; le diable les poussa au mal et ils se souillèrent du contact de la femme; dès lors ils ne furent plus reçus au ciel et ces anges de Dieu devinrent les satellites du Diable. *Qui autem sunt ex his procreati, quia neque angeli, neque homines fuerunt, sed mediam quamdam naturam gerentes, non sunt ad inferos recepti, sicut in cælum parentes eorum. Ita duo genera demonum facta sunt, unum cæleste, alterum terrenum.* Rejetée par les théologiens, la tradition de Lactance ne sombre pas nécessairement dans l'oubli : saint Augustin fait allusion dans la *Cité de Dieu* à la possibilité de procréation par les esprits et à la distinction entre deux espèces de démons, les uns mauvais, les autres bons; par saint Augustin, la question des « fils d'ange » demeurerait à la portée des clercs, de leurs rêveries,

de leurs discussions ou de leur plaisanteries. Il me paraît que le *fils d'ange* de Villon est un écho de cette tradition. Si l'on objectait qu'entre Lactance et Villon il y a onze siècles, et qu'il y en a dix entre saint Augustin et Villon, je ferais remarquer que les *Institutions* de Lactance n'ont cessé d'être copiées à de nombreux exemplaires au XIV^e et au XV^e siècle, et qu'en 1433 le frère mineur italien Antoine de Rho (Antonius Raudensis) dédie au pape Eugène IV trois dialogues *De erratis Lactantii* : la sixième erreur imputée à Lactance est justement *quando dicit angelos Dei mulierum congressibus inquinatos et filios genuisse*. La discussion même ne pouvait que remettre la croyance à la mode.

Si le *fils d'ange* est un démon, démon non infernal, peut-être non mauvais, il a nécessairement les attributs que les théologiens reconnaissent aux démons, et parmi ceux-ci la connaissance de choses cachées aux humains. Pierre Lombard, évêque de Paris au XII^e siècle, cite là-dessus Isidore et saint Augustin : *Spiritus mali quædam vera de temporalibus rebus noscere permittuntur, partim subtilitate sensus, partim experientia temporum callidiores propter tam magnam longitudinem vitæ, partim sanctis Angelis revelantibus...*, et l'*Elucidarium* d'Honorius répand cet enseignement élémentaire : *D. Sciunt demones omnia ? M. Ex angelica natura inest eis plurima scientia, non tamen sciunt omnia...* Le démon « fils d'ange » n'avait pas besoin de tout savoir pour en connaître autant et plus que les théologiens, fussent-ils les Dominicains inquisiteurs de la Foi, sur le sort réservé à un mort, et par là notre gradation dans la connaissance des mystères se trouverait vérifiée.

L'immortalité, par quoi se distingue si sûrement du mortel Villon un *fils d'ange*, est reconnue aux démons depuis Apulée que saint Augustin répète : « Ils ont en commun avec les dieux et les anges l'immortalité du corps, mais ils ont les mêmes passions de l'âme que les hommes. »

Reste à expliquer la magnifique qualification ajoutée à *fils d'ange* dans ces vers que la réunion de *ange, étoile, sidère, diadème*, hausse jusqu'aux grandeurs royales ou célestes,

et qu'élargit la musique des voyelles claires et la résonance prolongée des finales féminines :

*Fils d'ange, portant dyadame
D'estwéille ne d'autre sidere.*

Je ne doute pas que Villon ait senti et voulu cette « beauté poétique » et peut-être n'y a-t-il mis rien de plus, mais d'où l'idée même lui en est-elle venue ?

On peut penser qu'elle lui a été suggérée par des représentations d'anges dans les peintures ou les vitraux d'église ou les miniatures des livres : j'en connais un certain nombre d'exemples, auxquels les historiens de l'art n'ont pas prêté, semble-t-il, assez d'attention et dont ils n'ont pas tenté de déterminer la valeur symbolique.

Dans la formule de Villon on remarquera *estaille* et *sidere* au singulier, attesté par la rime avec *considere* ; il ne s'agit donc pas d'un diadème constellé, mais plutôt d'un ruban ou cercle portant un motif unique. D'autre part le mot *diademe*, rare en ancien français, est un mot savant et il peut avoir gardé des textes latins dont il provient le sens de « bandeau royal ». S'il en était ainsi, la construction *diademe d'estaille*, peu satisfaisante pour signifier « diadème orné d'une étoile », pourrait être interprétée comme la construction, déjà établie au moyen âge, *couronne de France*, donc au sens de « diadème d'une étoile ou d'un autre astre » : le signe unique fixé au diadème serait la représentation symbolique de l'astre attribué à l'ange conformément, nous allons le voir, à une doctrine vivace au moyen âge.

Sidere est aussi peu connu en français avant Villon que *diademe* ; il reflète le *sidus-sidera* latin, qui a au moyen âge un sens très large, car il alterne avec *stella* au sens d'« étoile fixe », *astrum* au sens de « constellation », ou *planeta* au sens d'« étoile errante, planète ». C'est aussi dans un sens général que l'emploie Villon puisqu'il y englobe étoile et ce qui est « autre » qu'étoile, c'est-à-dire planète ou constellation.

Dans les représentations d'ange à diadème que j'ai pu réunir, il est possible de distinguer plusieurs sortes de motifs joints au diadème, outre la croix, grecque ou latine :

1^o la sphère surmontée d'une croix, qui est, dans les mains du Seigneur, le symbole du monde et aussi, dans les signes astronomiques, le symbole de la terre; on en trouve des exemples surmontant le cercle du diadème à Bourges dans la peinture d'une voûte de la chapelle de l'hôtel de Jacques Cœur et dans le vitrail de la chapelle des Le Roy (2^e moitié du XV^e siècle); parfois la croix n'est pas sur une sphère, mais sur un cabochon ovale comme dans le ms. fr. 1367 (XV^e s.);

2^o le cabochon rond ou ovale, clair ou opaque; p. ex. à Bourges, dans le vitrail de la chapelle des Le Roy ou dans celui de la chapelle des de Breuil (1467), et à Toulouse, dans la chapelle des Jacobins, pour un ange joueur de viole;

3^o l'étoile; de ce motif, je ne connais encore d'exemples que dans deux grandes enluminures du manuscrit latin 737 de la Bibliothèque nationale, livre d'heures-missel franciscain, d'origine italienne, exécuté en 1380 : l'une montre, auprès de la Vierge à l'Enfant, un chœur de cinq anges aux ailes rabattues, nimbés et chantant, qui portent au haut du front et légèrement renversée en arrière sur les cheveux une grande étoile à cinq pointes avec point noir au centre, retenue par un cercle sur lequel sont roulés les cheveux tout autour de la tête; l'autre, un Couronnement de la Vierge, donne le même attribut à onze anges semblables aux précédents, aussi musiciens ou chanteurs et rangés en deux files latérales, mais non à deux autres anges placés au-dessus de chaque file et aux ailes déployées; cela paraît faire de l'étoile, au moins dans ces compositions, un attribut spécial aux anges musiciens, et cette particularité fait penser aux *astra matutina* de Job, 38, 7 : *Cum me laudarent simul astra matutina et jubilarent omnes filii Dei.*

Il est possible de donner, comme à l'étoile, une valeur astrale au cabochon rond ou ovale qui représenterait le soleil ou peut-être la lune ou une étoile errante, et peut-être aussi au globe croisé. Il est probable que c'est ce qu'a fait Villon. Sans doute l'a-t-il fait en accord avec ses contemporains et parce que l'identification des anges et des astres, certaine pour les *astra matutina* de Job et pour les

septem stelle de l'Apocalypse (1, 20), qui angeli sunt septem ecclesiarum, se rattachait pour lui à une croyance générale. Cette croyance, il me paraît qu'elle n'est autre que la théorie des anges moteurs des corps célestes. Venue au moyen âge avec l'aristotélisme, cette théorie, vainement combattue par Guillaume Durand au XIII^e siècle, affirmée par saint Thomas d'Aquin (qui appelle ces moteurs « anges » ou « intelligences ») est maintenue encore en 1419 par Jean Gerson dans son *Trilogium astrologiæ theologizatae : Angelos vel intelligentias... regere cælum cum sideribus et planetis ad Dei gloriosi voluntatem... tenenda est fide certa nostra propositio cui consors est Philosophia Aristotelis*.

La tradition représente les anges du ch. vi de la *Genèse* comme envoyés de Dieu pour le bien des hommes. « Dieu, dit saint Justin, confia le soin des hommes et des choses terrestres à des anges » et Lactance de même : *Deus... misit angelos ad tutelam cultumque generis humani*. Or les anges moteurs des sphères célestes, ou, comme dit encore saint Thomas d'Aquin, « les âmes des orbes,... ceux que la religion nomme anges inférieurs ou ministres », remplissent une fonction éminemment utile aux hommes. Et il serait bien naturel que Villon se fût représenté sous cet aspect sidéral les anges trop attachés à l'amour des humains et pères des démons savants et immortels. Dès lors, il était amené à leur donner les attributs stellaires qu'il voyait aux anges des peintures, des vitraux ou des enluminures, et qui symbolisaient leurs fonctions astrales, le pouvoir de chacun sur l'astre qu'il gouverne et régit.

Puis-je ajouter que cette identification des anges et des astres fait encore partie du folklore de certains pays où elle explique le clignotement des étoiles et la merveille des vers luisants ? Voici ce qu'on racontait, il y a peu de temps encore, chez nos amis roumains : « Le Seigneur Dieu vint sur la terre avec une troupe de ses anges pour voir ce qu'il advenait de sa création et des ses créatures. Mais quand il voulut revenir dans son ciel, ses anges furent pleins de regret de quitter la terre. Alors le Seigneur Dieu les fixa, comme des étoiles, à la voûte du ciel terrestre et il semble que ces étoiles,

clignotent, car les regards des anges vont tour à tour au grand ciel qu'ils adorent et à la terre qui les charma. Or l'un de ces anges était si déchiré de regret que Dieu ne voulut pas le fixer avec les autres : il le laissa tomber sur la terre, et l'infini débris de la brillante étoile est la douce splendeur qu'on voit aux vers luisants. »

J'ai suivi la pensée de Villon en trois huitains du *Testament*, et j'ai constaté que la marche en était continue et ordonnée. J'ai recherché les sources de cette pensée et j'ai trouvé qu'elle était faite d'allusions à des évènements, des problèmes, des croyances qui occupaient les esprits de son temps. J'ai remarqué enfin une certaine propension à évoquer les textes sacrés et de la curiosité pour des questions théologiques difficiles. Qu'on ne pense pas que je veuille découvrir en Villon un philosophe ou un théologien, un savant averti ou un penseur profond. Toute la science de Villon et toute sa critique ne dépassent sans doute pas les limites des discussions d'étudiants et des propos de taverne. Il me semble que j'y retrouve quelque chose de l'humour des jeux de devinettes ou de contradictions, amusements de clercs :

« Ancun remède contre la mort. — Si : l'Assomption » (cf. huitain XLI : « Corps féminin..., — Te faudra il ces maux attendre ? — Oui, ou tout vif aller es cieulx. »)

« Vous mourrez certainement ! — Qu'en savez-vous ? Je suis peut-être fils d'ange ».

« Qui peut savoir les secrets de l'au-delà ? — Les démons. »

« Nous serons tous égaux après la mort. — Pardon ! si on me canonise ? » (cf. le huitain LXXX), etc., etc.

Dans tout cela on peut reconnaître un mélange de naïf et de raisonneur qui sent son Parisien badaud et goguenard. Seulement, en artiste, par le jeu de l'imprécisé et du beau mot, Villon y ajoute l'angoisse du mystère et le rayonnement de la splendeur ; surtout, par la simplicité de son dire sur lui-même, les pauvres siens, sa misère, la douleur de la mort commune et cependant l'obstination à vivre, le quolibet railleur se mue chez lui en pitié humaine.

Sonnets

D'une lecture faite par M. Valère GILLE à la séance du 10 juillet 1948
nous extrayons les deux sonnets suivants :

L'OCTOGÉNAIRE

L'Automne a de ses jours engrangé la moisson.
Le ciel est pâle et froid, et nue au loin la terre;
A pas feutrés le Temps s'éloigne, et rien n'altère
En sa sérénité l'immobile horizon.

Nulle heure au timbre clair n'éveille sa maison.
Il est vieux, il est las, sans rêve et sans mystère;
Il n'est plus que silence, et son cœur solitaire
Achève de brûler comme un dernier tison.

Indifférent enfin aux jeux mouvants des choses,
Il aspire, les yeux glacés, les lèvres closes,
Au néant bienheureux où s'éteint tout désir.

Mais parfois, du passé jaillit une étincelle.
Alors, pareil aux dieux en leur gloire éternelle
Il regrette en sursaut le bonheur de souffrir.

EPITAPHE

Ne pleure pas celui qui dort sous cette pierre.
Poète, il fit sa tâche et fut bon ouvrier;
Son front se couronna de l'immortel laurier;
Une pieuse main a fermé sa paupière.

Il n'est plus que poussière en l'humaine poussière;
Et cependant, Ami, tu le peux envier,
Car vainqueur de la Mort et du Temps meurtrier
Son esprit libéré flotte dans la lumière.

Approche, écoute, il parle; il est toujours vivant.
Il chante en la feuillée, il danse dans le vent;
Son regard refléurit dans les yeux des corolles.

Il est content, crois-moi, de son humble renom,
Heureux si la jeunesse ardente des Ecoles
Lisant quelque sonnet cite parfois son nom.

RAPPORT DU JURY CHARGÉ DE JUGER LE CONCOURS SCOLAIRE ANNÉE 1948

Pour la cinquième fois l'Académie a eu à juger le concours scolaire organisé par elle à l'aide des revenus du fonds Paschal. 67 établissements d'enseignement moyen ont envoyé 88 copies d'élèves dont 55 pour le régime français et 33 pour le régime flamand. Il y aurait pu en avoir davantage, toutes les institutions officielles et libres ayant été avisées par la voie hiérarchique en temps opportun. L'Académie a voulu réserver le même nombre de récompenses à chacun des deux régimes linguistiques. Elle ne compte pas se départir de cette règle qui devrait justifier un plus grand effort de la part de la direction des Athénées et Collèges en pays flamand. Dans l'ensemble le jury a été heureux de constater que la qualité des travaux émanant d'élèves soumis au régime flamand ne le cède en rien aux mérites des compositions de leurs condisciples du régime français. Il y a eu 34 concurrentes filles et 54 concurrents garçons, élèves des 51 Athénées et Ecoles moyennes de l'Etat et de 16 Collèges et Instituts libres.

Le jury de l'Académie est chargé, on le sait, de pratiquer une première sélection parmi les copies envoyées par la direction des établissements scolaires. Sa tâche serait facilitée si les sujets des compositions procédaient davantage d'une inspiration proprement littéraire. Le concours a pour ambition non pas de couronner le meilleur élève, mais de faire émerger le garçon ou la fille montrant le plus d'aptitudes littéraires : imagination, style, observation, originalité. Nous croyons donc devoir attirer l'attention des professeurs et directeurs sur l'opportunité d'envoyer le travail d'élève sous forme de rédaction ou d'essai poétique, plutôt que de dissertation d'ordre didactique. L'Académie laisse aux autorités scolaires toute liberté quant au mode de sélection : concours préalable, meilleure copie de l'année ou du trimestre, composition spontanée. Ne pouvant s'en occuper elle-même, elle ne désire pas imposer à ce premier stade le titre d'un sujet déterminé; mais son jury choisira mieux les candidats à la compétition finale s'il se trouve en présence de travaux portant déjà le reflet de mérites littéraires.

Tiré au sort par un des dix-huit concurrents réunis dans la salle de marbre du Palais des Académies, le jeudi 3 juin à 14 heures, le sujet

de la compétition finale fut cette année : *La vie de la maison*. Cela pouvait s'entendre de bien des façons. Aussi les copies remises ont-elles été de caractère fort divers. Les six travaux couronnés par le jury révèlent de l'invention, de la fantaisie, de la vivacité d'esprit, dans une forme généralement originale. Aucun ne dominant nettement les autres, il n'y aura pas lieu d'en mettre un en vedette par sa publication à la suite de ce rapport. Le classement dans chaque catégorie tient compte des points obtenus. Nous avons eu le regret de n'avoir pas eu l'occasion cette année de couronner de jeunes filles. Les concurrents masculins l'ayant emporté sur leurs camarades féminins, celles-ci ont une revanche à prendre.

Aux noms des lauréats nous ajoutons ci-après ceux des autres candidats retenus pour la compétition finale.

Lauréats

Régime français :

Jean Servais, de l'Athénée royal de Liège.
Paul-Pascal Colson, du Collège St-Michel à Bruxelles.
Roger Brucher, de l'Athénée royal d'Arlon.

Régime flamand :

Lucien Basch, de l'Athénée royal de Berchem.
Walter Geerts, du Collège St-Stanislas à Berchem.
Luc Rodenbach, du Collège Ste-Barbe à Gand.

Concurrents retenus :

Jacques Naveau, Collège St-Jean Berchmans, Bruxelles.
Yvon Devroye, Athénée de Chênée.
Francis Claessens, Athénée de Herstal.
André Destrait, Séminaire de Basse-Wavre.
M.-T. Gilsoul, Ecole moyenne de Tournai.
Paule Bouvier, Athénée de Forest.
A. Schamelhout, Athénée de Renaix.
Fritz Gorli, Athénée d'Anvers.
Jean Van Huynegem, Collège St-Rombaut, Malines.
Diane Debergh, Athénée d'Ypres.
Hilda Van Mulders, Athénée d'Etterbeek.
Christine De Cock, Athénée de Molembeek.

Les membres du Jury :

Constant BURNIAUX, Gustave CHARLIER, Joseph CALOZET
Georges RENCY et Henri DAVIGNON (rapporteur).

Répartition géographique des Etablissements ayant participé au Concours

Athénées	Ecoles moyennes	Collèges libres
<i>Régime français :</i>		
Liège	Waremme	St-Jean Berchmans, Bruxelles
Nivelles	Tamines	St-Quirin, Huy
Charleroi	Visé	Petit Séminaire, Wavre
Chênee	Stavelot	Petit Séminaire, Ave-Wellin
Ixelles	Tournai	St-Michel, Etterbeek
Virton	Jodoigne	Dames de Marie, Uccle
Bouillon	Binche	Séminaire, Bonne-Espérance
Arlon	Rochefort	Saint-André, Bruxelles
Chimay	Ath	Dames de Marie, Bruxelles
Spa	Huy	N.-D. de Bon Secours, Binche
Verviers		N.-D. de la Paix, Namur
Herstal		
Wavre		
Forest		
Gosselies		
Dinant		
Seraing		
Dour		
Renaix		
Mons		
Ixelles		
Schaerbeek		
<i>Régime flamand :</i>		
Tongres	Bruxelles	St-Hubert, Neerpelt
Eekloo	Malines	St-Stanislas, Berchem
Bruxelles	Hasselt	Maria Boodschap, Bruxelles
Malines		St-Rombaut, Malines
Vilvorde		Ste-Barbe, Gand
Ostende		
Gand		
Turnhout		
Berchem		
Molembeek		
Malines (filles)		
Ypres		
Saint-Nicolas		
Anvers		
Etterbeek		
Gand (filles)		

CHRONIQUE

PRIX CHARLES VEILLON

Règlement du Concours

Art. 1. — Le Prix Charles Veillon, d'un montant de cinq mille francs suisses, est destiné à couronner, sans distinction de nationalité, l'auteur du meilleur roman ou du meilleur recueil de nouvelles de langue française, original ou inédit, qui sera présenté au concours. Le Prix est obligatoirement décerné chaque année et ne sera jamais partagé.

Art. 2. — Pour être admis à concourir, les auteurs devront signer la fiche d'inscription annexée au règlement, attestant qu'ils ont pris connaissance de celui-ci et souscrivent à tous ses articles.

En retournant la fiche d'inscription signée, les candidats au Prix s'engagent d'honneur à ne présenter au jury que des textes originaux et inédits, entièrement de leur crû, et francs de tout engagement.

Art. 3. — Chaque auteur est autorisé à présenter plusieurs titres au même concours.

Les textes qui auraient déjà paru soit dans une revue, soit dans un journal sont également admis. En revanche, ceux dont quelque partie aurait déjà paru en volume sont exclus.

Romans ou recueils de nouvelles devront représenter la matière d'au moins 200 pages de livre in-16 à composition normale.

Art. 4. — Les textes devront parvenir jusqu'au 30 septembre 1948 au plus tard, et par envoi recommandé, à l'adresse : Prix Charles Veillon, 29bis, avenue d'Ouchy, Lausanne (Suisse).

Passé cette date, il ne sera plus accepté de textes pour le Prix de 1949, sauf accord préalable entre l'auteur et le secrétariat du Prix.

Art. 5. — Les textes doivent être adressés en deux exemplaires dactylographiés.

Art. 6. — *Le Jury.* Pour la France : MM. André Chamson, président; Louis Guilloux; Louis Martin-Chauffier, Vercors.

Pour la Belgique : MM. Robert Vivier et Franz Hellens.

Pour la Suisse : MM. Léon Bopp; Charly Guyot et Maurice Zermatten.

Le jury prend ses décisions à la majorité simple; en cas d'égalité des voix, celle du président sera prépondérante. Les décisions du jury sont sans appel.

Secrétaire permanent du Prix : M. Paul Budry, St-Saphorin (Lavaux) Suisse.

Art. 7. — Le Prix est décerné au début de chaque année à Lausanne. Le montant intégral du Prix, soit cinq mille francs suisses, sera versé le même jour au lauréat. Celui-ci devra pourvoir lui-même au transfert éventuel des espèces à l'étranger.

Art. 8. — Les textes seront retournés à leurs auteurs, par envoi recommandé, dans le mois qui suivra la proclamation du lauréat.

Art. 9. — Le lauréat s'engage à céder le droit de publier son ouvrage à la maison d'édition choisie par le jury. Cette cession fera l'objet d'un contrat entre l'auteur et la maison d'édition, aux conditions d'usage. Le nom de la maison d'édition ainsi que le projet de contrat seront communiqués en temps utile à tous les concurrents.

Lausanne, le 1^{er} mars 1948.

Le Fondateur du Prix :
Charles VEILLON.

Le Président du Jury :
André CHAMSON.

OUVRAGES REÇUS

Souvenirs Politiques 1878-1918, par le comte Henry Carton de Wiart. Éditions Desclée et Brouwers, 1948.

Annuaire d'Histoire Liégeoise, tome III, n° 5, année 1947. Imprimerie Vaillant-Carmanne, Liège, 1947.

Cossec, Sa Vie et ses Œuvres, par Louis Dufrane. Librairie Fisbacher, 33, rue de la Seine, Paris. Maurice Lamertin, 60, Coudenberg, Bruxelles, 1927.

Récits divers et Jeux de plume, par Arsène Sorcil. Éditions Duculot, Gembloux.

Entretiens sur l'Art d'écrire, par Arsène Sorcil. Baude, Paris, Bruxelles.

Les Désirs et les Jours, roman, par Robert Charbonneau, de l'Académie Canadienne Française. Édition de l'Arbre, 60, ouest St-Jacques, Montréal.

Inventeurs de Lumière, roman, par Robert de Ransart. La Renaissance du Livre.

Studia Neophilologia, A journal of Germanic and Romanic Philology. Edited by Paul Falk, Jhon Homberg and S. B. Liljegren. Vol. XX, n° 3. Upsala A.-B. Landequitska Bokhandelm (Sole Distributors).

Le beau Dimanche. Couchants d'Argile. Noël de Guerre, par D. J. d'Orbaix. Éditions des Artistes.

Mémoires du Cercle Royal Historique et Archéologique de Courtrai, tomes XX et XXI.

Académie Royale de Belgique, 5^o série, tome XXXIV, n° 4, 1948.

Quand soufflait l'Ouragan. La Ville nue, roman, 1940-1941, par Maurice Gauchez. Les Éditions Wellens-Pay, S. P. R. L., 35, rue de Ruysbroeck, Bruxelles.

Introduction à la Linguistique française. Société des Publications Romanes et Françaises, sous la direction de Mario Roques. XXVII, par R. L. Wagner, professeur à l'Université de Caen, directeur d'Étude à l'École des Hautes Études. Lille, Librairie Giard, 2, rue Royale. Genève, Librairie Droz, 14, rue Verdaine. MCMXLVII.

Université Libre de Bruxelles. Rapport sur l'année académique 1945-1946.

Université Libre de Bruxelles. Séance soeinnelle de Rentrée du 20-11-1944.

Université Libre de Bruxelles. Séance solennelle de Rentrée du 25-10-1945.

Université Libre de Bruxelles. Séance solennelle de Rentrée du 10-10-1946.

Université Libre de Bruxelles. Séance solennelle de Rentrée du 9-10-1947.

.

PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE

(Les publications de l'Académie sont en vente à « La Renaissance du Livre »,
12, Place du Petit Sablon, Bruxelles.)

Bulletin, t. I-XXII, 1922-1944.

Annuaire, 13 vol., 1928-1945

Mémoires

Les Sources de « Bug Jargal » par Servais ETIENNE.

L'Originalité de Baudelaire, par Robert VIVIER.

Charles De Coster, par Joseph HANSE.

L'Influence du naturalisme français en Belgique, par Gustave VANWELKENHUYSEN.

Introduction à l'Histoire de l'Esthétique française, par Arsène SOREIL.

Les Etrangers dans les divertissements de la Cour, de Beaujoyeux à Molière, par Marcel PAQUOT.

Etude philologique sur la langue, le vocabulaire et le style du chroniqueur Jean de Haynin, par Marthe BRONCKART.

La littérature et les médecins en France, par Georges DOUTREPONT.

Edmond Picard et le Réveil des Lettres belges, 1881-1898, par François VERMEULEN.

Les sources allemandes des œuvres poétiques d'André Van Hasselt, par Madeleine REICHERT.

Les Légendes épiques carolingiennes dans l'Œuvre de Jean d'Outremeuse, par Louis MICHEL.

La Théorie de l'art pour l'art chez les Ecrivains belges de 1830 à nos jours, par Robert GILSOUL.

Le Parler de La Gleize, par Louis REMACLE.

Introduction à l'œuvre de Charles De Coster, par Léon-Louis SOSSET.

Les Proscrits du Coup d'Etat du 2 décembre 1851 en Belgique, par Georges DOUTREPONT.

Fernand Severin. Le Poète et son Art, par Elie WILLAIME.

Origines du Roman en France. L'évolution du sentiment romanescque jusqu'en 1240, par Maurice WILMOTTE.

L'Esthétique de Georges Rodenbach, par Anny BODSON-THOMAS.

Le Vers moderne, par Lucien-Paul THOMAS.

Il y avait une fois, par François MARET.

Le Mouvement Romantique en Belgique (1815-1850), par G. CHARLIER.

Textes anciens

Le Poème moral. Traité de vie chrétienne écrit dans la région wallonne vers l'an 1200, Edité par Alphonse BAYOT.

La Tragi-Comédie pastorale (1594) publiée avec une introduction et des notes par Gustave CHARLIER.

Renaut de Beaujeu. Le Lai d'Ignaure ou Lai du Prisonnier. Edité par Rita LEJEUNE.

Médecinaire liégeois du XIII^e Siècle et Médecinaire namurois du XV^e (Manuscrits 815 et 2769 de Darmstadt). Edités par Jean HAUST.

Rééditions

Octave FIRMEZ. — *Jours de solitude*. Edition du Centenaire, publiée avec une introduction de Paul CHAMPAGNE, par G. CHARLIER.

James VANDRUNEN. — *En Pays Wallon*.

Hector CHAINAYE. — *L'âme des choses*.

Charles de SPRIMONT. — *La Rose et l'Epée*.

Edmons PICARD. — *L'Amiral*.

Louis BOUMAL. — *Œuvres* (publiées par L. Christophe et M. Paquot).

Camille LEMONNIER. — *Paysages belges*. Choix de pages. Préface par Gustave CHARLIER.